



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

17 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO

Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO

Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Ghislaine GUY

Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents sans pouvoir : Armelle ANDREIS _ Emmanuel SAMBAIN

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Adhésion au dispositif de mise à disposition par le SIVU d'animateurs sur le temps méridien dans les écoles.

2024_40_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines du 13 juin 2024 ;

Considérant que la commune recrute chaque année des animateurs à temps non complet, permettant l'encadrement du temps méridien, par la mise en place d'ateliers manuels, sportifs, culturels,

Au vu de l'augmentation des effectifs scolarisés, et du taux d'encadrement que la commune s'est fixée (1 adulte pour 25 enfants) pour répondre aux exigences du PEDT, il convient de recourir à davantage d'animateurs.

De plus, dans le cadre du projet d'inclusion des enfants porteurs de handicap pendant la pause méridienne et de la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé « projet un pour un », la commune sollicite la mise à disposition de personnel animateurs par le SIVU.

Ce dispositif vise à soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers dans les structures ordinaires.

La convention prendra effet le 02/09/2024 et cessera le 04/07/2025,

Pour cette période 3 agents d'animation seraient mis à disposition de la commune pour assurer l'accueil, l'encadrement et l'animation de ces enfants pendant la pause méridienne.

L'accueil individualisé des enfants porteurs de handicap est organisé au sein des écoles maternelles l'Espelido et Joliot Curie, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Le travail sur le temps de la pause méridienne des agents cités dans l'article 1 est organisé sur une durée de travail de 2h15 avec amplitude de 11h45 à 14h00.

Les agents sont chargés de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne.

Des temps de préparation / réunion peuvent être ajoutés aux horaires initiaux avec l'accord des deux parties.

Des heures complémentaires pourront être demandées en plus des heures initialement prévues sur la convention

La rémunération des 3 agents concernés par la mise à disposition sera versée en intégralité par le SIVU Collines Durance.

La commune de Mallemort remboursera mensuellement au SIVU Collines Durance le montant de 18.00€ de l'heure et par agent, sur la base de présence effective de l'agent

Des temps d'échanges et de régulation du dispositif entre la Commune et le SIVU Collines Durance seront organisés de manière régulière.

La coordinatrice enfance du SIVU Collines Durance sera l'interlocutrice privilégiée sur ce projet.

Un état de présence sera transmis au SIVU Colline Durance par la commune le dernier jour de chaque mois

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une durée de 1 an à compter du 02 septembre 2024 jusqu'au 04 juillet 2025 ;

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 24

Vote contre : /

Abstention : /

Hélène GENTE

Maire de Mallemort

